

Incendies de l'Arbois et après ?

Les bois brûlés rachetés par Uniper et utilisés pour produire de l'énergie

Les propriétaires forestiers réunis dans l'ASL (association syndicale libre) de l'Arbois et des 4 Termes s'organisent pour remettre en état leurs parcelles brûlées par l'incendie ravageur de l'été 2016. Ils viennent de signer un accord avec un exploitant forestier qui démarrera le chantier d'ici la fin du mois d'octobre, avec une garantie de rachat des bois par Uniper gérant la centrale Biomasse de Provence localisée à Gardanne.

Au lieu de payer pour évacuer nos bois, on nous les achète !

« Le contrat que nous venons de signer avec l'exploitant forestier est encore inédit dans la région » explique Robert Pieulle, président de l'ASL. En effet, jusqu'à présent les propriétaires victimes d'un incendie dans leur forêt devaient engager des frais pour évacuer les bois brûlés. Aujourd'hui les propriétaires contractualisent avec un exploitant forestier qui a accepté d'engager le chantier car il a la garantie de pouvoir revendre son bois immédiatement à la Centrale Biomasse située à Gardanne. Le revenu généré reste encore très faible, mais c'est toujours mieux que devoir payer pour évacuer ces bois.

La vraie solution : se regrouper pour gérer ensemble et éviter les « poudrières »

Les « poudrières » sont des forêts qui n'ont pas été entretenues depuis plus de 50 ans et qui accumulent des masses de biomasse très facilement inflammables en cas de départ de feu. Les propriétaires se sont regroupés au sein d'une ASL afin de trouver des solutions sylvicoles pour les propriétaires victimes des feux de Rognac (2016) et Saint Cannat (2017). Cette organisation doit permettre de passer progressivement à des forêts gérées durablement avec un objectif commun territorial (prévention des incendies, régénération alvéolaire des espaces forestiers, protection...).

Une solution d'avenir pour nos forêts méditerranéennes

Les membres de l'ASL pensent aller plus loin dans la démarche et espèrent à terme pouvoir créer un GIEEF (groupement d'intérêt économique, environnemental et forestier). Cette organisation permettrait de prendre un gestionnaire en commun et de contractualiser pour les bois. « Le mouvement de regroupement est essentiel pour la structuration de la forêt méditerranéenne. Seuls, chacun de leur côté, les propriétaires n'ont pas de surfaces suffisamment grandes pour rendre les interventions économiquement rentables. Chez Uniper, nous encourageons ces regroupements qui permettent à la forêt d'être gérée et pérennisée » explique Gilles Martinez, responsable forestier chez Uniper, à l'œuvre pour la mise en place du contrat.



Gilles Martinez, responsable forestier chez Uniper et Robert Pieulle, président de l'ASL de l'Arbois.



Robert Pieulle, Gilles Martinez, Frédéric Roux, président Fransylva PACA et Gérard Gautier, président Fransylva 13.



Parcelle incendiée sur laquelle le bois est broyé puis vendu à Uniper

Il y a un an, les membres du groupe *Initiative Forêt Méditerranéenne* ont travaillé sur un projet inédit. Ils ont croisé leurs regards avec d'autres pour faire émerger des pistes d'action et un positionnement commun pour la forêt méditerranéenne. Au cœur de ce travail, la problématique des incendies est largement abordée, nous vous proposons ici quelques extraits révélateurs.

« Nos forêts doivent être gérées pour qu'elles jouent bien leur rôle. »

Didier KRUGER, Directeur de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Languedoc-Roussillon.

Une forêt non gérée est davantage vulnérable - aux maladies, au changement climatique et aux perturbations. Une forêt dépérissante fixe moins le carbone et est plus exposée au risque d'incendie. Il faut donc gérer la forêt et surtout les peuplements qui n'ont pas été touchés depuis le milieu du XXème siècle.

L'incendie est le risque principal cité
par **60 % des propriétaires**
forestiers régionaux

contre
à peine **25 %**
en moyenne nationale

(revue AGRESTE Languedoc Roussillon, septembre 2014).

Beaucoup s'accordent à voir dans le travail de sylviculture un moyen de lutter contre le feu en forêt méditerranéenne. Coupes de nettoyage, éclaircies, création de voies de dessertes, toutes ces étapes constituent autant d'outils de limitation des incendies. Cependant, comme le note Thierry QUEFFELEC (Secrétaire général du SGAR PACA), 75 % des feux de forêt sont d'origine humaine (dont 25 % dus à un acte volontaire). Rien ne vaut le travail de prévention active mené auprès du grand public, à travers la publication d'arrêtés préfectoraux portés par un travail de communication.



75 % des feux de forêt
sont d'origine humaine

(dont **25 %** dus
à un acte volontaire).

Retrouvez l'ensemble des
éléments de l'étude :

[http://www.forêt-
mediterraneenne.org/fr/ac-
tualites/id-131-une-etude-
sur-la-foret-
mediterraneenne-a-la-
croisee-des-regards-](http://www.forêt-mediterraneenne.org/fr/actualites/id-131-une-etude-sur-la-foret-mediterraneenne-a-la-croisee-des-regards-)

A propos de Initiative Forêt Méditerranéenne :

Ce groupe rassemble des acteurs forestiers de Méditerranée qui se mobilisent exceptionnellement pour faire comprendre l'enjeu forestier méditerranéen : l'alliance entre l'économie et l'écologie. Elle est composée de représentants des instances suivantes : Association Forêt Méditerranéenne, les CRPF (centre régional de la propriété forestière) de Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et Midi Pyrénées, COFOR (communes forestières) Occitanie (Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées), DRAAF Occitanie (Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées), Fransylva Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Midi Pyrénées, Drôme, ONF Méditerranée et RMT Aforce (CNPF).